

# AVIS PUBLIC

## d'entrée en vigueur

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2016, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 507-2016 - CONCERNANT LE  
REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE  
REPRÉSENTATION DES ÉLUS ET DES EMPLOYÉS  
MUNICIPAUX**

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau municipal au 940, rue du Centre à Saint-Jude.

Donné à Saint-Jude,

Ce 8<sup>e</sup> jour du mois de mars 2016

Nancy Carvalho  
Directrice générale et secrétaire-trésorière